

N° 34

6, quai d'Orléans

Printemps
2002

lettre de la Société Historique et Littéraire Polonaise

LE CHANTIER



L'âme et le corps

Les travaux entrepris à la BP répondent à deux impératifs : parer aux dangers liés à l'état technique du bâtiment d'une part, et d'autre part l'adapter aux exigences modernes de conservation et d'accessibilité des collections. A ceci il faut ajouter que la SHLP ne se limite pas à veiller sur ce patrimoine, mais se donne l'ambition de le faire vivre et, dans la mesure de ses possibilités, de l'enrichir. Aujourd'hui, une bibliothèque, un musée, un monument ne se satisfont pas d'exister, même dans les meilleures conditions : ils doivent aller à la rencontre de leur public.



Photo Jean-Luc Trividic CR Architecture

une ancienne structure en bois du plafond

Ces travaux suscitent des émotions compréhensibles bien au-delà du seul cercle des membres de la SHLP. La Bibliothèque Polonaise n'est-elle pas, du fait même de sa persistance envers et contre tous les drames de l'histoire, de sa fière indépendance, de son auguste immobilité, de son originalité au cœur de Paris, préservées parfois au prix de l'indigence, un repère pour les Polonais et les amis de la Pologne ? Le projet en cours de réalisation saura-t-il préserver l'âme de la vénérable institution ?

Mais lorsque des circonstances favorables apparaissent, l'âme qui habite ces murs serait-elle damnée au point de préférer leur lente déchéance à l'éclat d'une demeure rénovée ? Exigerait-elle des vieux manuscrits, dont elle a pris naissance, l'effritement comme gage d'authenticité ? Verrait-elle dans le repli craintif une garantie d'indépendance ? La Bibliothèque Polonaise a de beaux jours devant

elle, et son âme a maintes fois prouvé son immortalité. Dans ce numéro du « 6, Quai d'Orléans », nous parlerons du corps, qui avait bien besoin de quelques soins, en espérant satisfaire, au prix de quelques redites, mais avec la plus grande rigueur en ce qui concerne les faits, le besoin d'information sur la situation de la BP en ce printemps 2002 ; en espérant aussi apaiser l'inquiétude que peuvent susciter des informations partiales et parfois malveillantes que font circuler d'éternels mécontents.

Piotr Błoński

C. Pierre Zaleski: Le chantier n'est qu'une partie du projet de réhabilitation de la Bibliothèque Polonaise

L'immeuble de la Bibliothèque Polonaise est aujourd'hui en chantier, une clôture en interdit l'accès au public, il semble totalement livré aux entreprises de bâtiment. Or, la réalité est plus complexe, comme l'explique le directeur de la BP.

PB : Pour commencer, pouvez vous faire un rappel du planning et de l'organisation du chantier?

C. Pierre Zaleski : Le chantier n'est qu'une étape du projet, je rappellerai donc l'organisation de son ensemble. La première étape, préparatoire, consistait à consulter des architectes, puis de choisir parmi eux. A ce stade, en tant que maître d'ouvrage, j'ai été assisté par M. Jean-Pierre Mustelier, directeur adjoint, ingénieur des Mines, ancien directeur d'une des branches de la COGEMA, qui travaille presque à plein temps et à titre totalement bénévole pour notre Société, et à qui je voudrais exprimer toute la reconnaissance du Conseil de la SHLP. J'ai été assisté aussi par M. Andrzej Niewęglowski, architecte, membre du Conseil de la SHLP, qui est un grand expert des musées et des questions artistiques, et qui nous aide de façon très efficace et tout à fait à titre bénévole. Enfin, au cours de cette première étape, nous avons pu nous attacher aussi le concours de M. Henryk Włodarczyk, qui agissait en tant qu'architecte conseil dans le cadre d'un contrat.

Après avoir lancé une consultation sur la base d'un programme fonctionnel le 16 novembre 1999, puis analysé les cinq projets présentés, cette commission a choisi à l'una-

nimité, le 11 janvier 2000, le projet architectural de Michel Regembal du bureau Costantini et Regembal. Ce choix a été ratifié par Wspólnota Polska, l'un de nos principaux mécènes. A partir de là, nous avons eu une longue étape de démarches administratives pour faire aboutir la demande de permis



Photo Jean-Luc Trividal CR Architecture

de construire. Compte tenu du fait que le bâtiment est inscrit au registre des bâtiments historiques, il fallait faire intervenir 17 administrations ; aussi, cette étape a duré plus d'un an et demi. Elle s'est terminée à l'automne 2001. Nous avons naturellement utilisé ce délai pour exécuter divers travaux préparatoires, comme le désamiantage, mais aussi pour emballer les collections et en déménager une partie. Comme l'explique bien M. Mustelier (*cf. page 6*), c'était

indispensable pour entreprendre les travaux de chantier.

Nous avons aussi décidé de profiter de cette occasion pour faire le récolement des collections ainsi que de compléter leur inventaire. En particulier, l'inventaire de nos milliers de cartes, qui n'a jamais été fait qu'à moitié est désormais achevé.

PB : A ce jour, tout est donc inventorié ?

C.P.Z : Non, il reste un certain nombre d'objets que nous n'avons pas eu le temps de finir d'inventorier, notamment un grand nombre de livres récents que la BP avait reçus et qui n'ont pas été inventoriés par nos prédécesseurs. Dans les archives, qui demandent un travail de longue haleine, tout n'est pas inventorié non plus. En revanche, le Fonds Ancien et l'essentiel du Fonds Nouveau, jusqu'à une certaine date, ont été inventoriés et mis à l'abri. En ce qui concerne les œuvres d'art et les cartes, on peut dire que désormais tout est inventorié. Mais, à propos de cet inventaire, je souligne que le récolement n'a pas été fait depuis une cinquantaine d'années ; or, normalement, dans les bibliothèques et les musées qui fonctionnent correctement, on le fait tous les cinq à dix ans. Il était donc urgent de le faire. D'ailleurs,

ce récolement a démontré qu'environ 800 ouvrages, dont certains précieux, ont disparu du Fonds Ancien, de même qu'un certain nombre d'objets d'art. Nous avons donc été amenés à faire les démarches qui s'imposaient. Nous avons dû porter plainte contre X, avec constitution de partie civile. L'affaire est actuellement en cours d'instruction.

PB : Revenons à l'organisation du chantier.

C.P.Z : Pour tout ce qui touche au chantier, je continue à m'appuyer énormément sur M. Mustelier qui est d'une efficacité remarquable, mais aussi sur M. Niewęłowski pour toute la partie aménagement et décoration. Le contrat avec M. Włodarczyk est terminé. Je profite aussi de l'aide de M. Jacek Makowiecki, membre du Conseil, ingénieur de l'Ecole centrale, notamment dans les relations avec nos mécènes polonais, qui posent des questions spécifiques, et qui nécessitent à la fois la connaissance des problèmes techniques et celle des langues polonaise et française. Un appel d'offres a été lancé pour le choix des entreprises participant au chantier : sur une quarantaine d'offres il a fallu en choisir dix, répondant aux spécialisations re-

quises dans les divers métiers (maçonnerie, électricité, plomberie, etc.). Le choix a été fait par une commission dans laquelle entrent, à côté de moi-même et des trois personnes déjà citées, Michel Regembal en tant que maître d'oeuvre, ainsi que Mme Barbara Rud, ingénieur, directeur des investissements de Wspólnota Polska, qui représente ce mécène important.

PB : Dans le public qui témoigne d'un attachement à la Bibliothèque Polonaise, certaines personnes ne comprennent toujours pas le besoin de travaux d'aussi grande ampleur, et quelques-unes le contestent directement. Que pouvez-vous y répondre ?

C.P.Z : Je ne reviendrai pas en détail sur ces raisons, qui ont été expliquées dans ma note du 18 janvier 2000 annonçant la fermeture provisoire de la BP, ainsi que dans ma note du 22 mai 2000 diffusée à l'occasion de la réunion d'information du 24 mai 2000, ensuite dans le rapport du Directeur de la BP présenté à l'Assemblée générale du 24 juin 2000, et aussi dans le rapport de M. Regembal (c.f. page 9) – sans parler du n°1 de cette lettre. Je voudrais simplement insister sur le fait que ces travaux étaient indispensables pour que les collections ne se dégradent pas encore plus ; car malheureusement des milliers de livres ont complètement pourri, au point que l'on a été obligé de s'en séparer. D'autres livres et objets, et même certaines pièces d'archives parmi les plus précieuses, comme des manuscrits de Mickiewicz, ont été attaquées par des champignons et diverses maladies. Il faut donc les restaurer – ce sera une charge très importante – mais avant de restau-



Photo Jean-Luc Trividic CR Architecture

les collections sont emballées

rer les collections il fallait quand même s'assurer qu'on pourrait les remettre dans des magasins convenables pour qu'elles ne s'abîment pas à nouveau ! Voilà une motivation majeure, que certains hélas ne comprennent pas et qui est pourtant urgente à remplir : c'est notre devoir.

PB : Le lancement du chantier a été suivi du licenciement d'une grande partie du personnel. Considérez-vous cela comme des « dommages collatéraux » ?

C.P.Z : Oui, malheureusement. Les collections sont emballées, stockées et inaccessibles, l'accès du bâtiment interdit au public, aussi le travail de six personnes qui s'occupaient des collections et de l'accueil du public ne pouvait plus être effectué. J'ai envisagé diverses solutions, notamment le chômage technique, mais après consultation de deux cabinets d'avocats spécialisés dans le droit du travail, il est apparu qu'il n'y avait pas d'autre possibilité que le licenciement économique. J'ai donc eu à prendre une décision difficile et soumettre au Conseil d'administration la proposition du licenciement de ces six personnes : le CA l'a approuvé à l'unanimité.

***... certaines pièces
d'archives parmi
les plus précieuses,
ont été attaquées
par des champignons
et diverses maladies...***

La BP ne peut se permettre de remplacer les institutions de protection sociale, dans la mesure où celles-ci remplissent en France leur fonction, en atténuant le choc du licenciement. Chaque situation individuelle a été traitée de manière à assurer à chacun ses droits de la façon la plus favorable – indemnités de chômage, prime de licenciement, garantie légale de priorité à la réembauche. Par ailleurs tous les membres du Conseil d'administration se sont engagés, dans la mesure de leurs possibilités, à chercher soit des emplois pour les personnes licenciées, ne fût-ce qu'à temps partiel pour compléter leurs indemnités de chômage, soit d'autres façons de leur permettre de poursuivre leur activité professionnelle.

PB : Revenons au planning.

C.P.Z : Les travaux du chantier proprement dit ont commencé dès l'achèvement de la période légale de contestation des permis, c'est à dire le 3 décembre 2001. Les travaux de la première phase, qui est la phase fondamentale, puisqu'elle concerne l'aménagement de l'essentiel des magasins, de l'accès, ainsi que la mise en place de l'ascenseur et de tous les réseaux – électricité, gaz, télécommunication, conditionnement d'air – seront finis, je l'espère, avant la fin de cette année 2002. A ce moment-là nous prévoyons environ deux mois pour déplacer les collections stockées dans le bâtiment dans les locaux rénovés, pour permettre, si tout va bien, comme nous l'espérons, de commencer la deuxième phase de travaux.

Celle-ci devrait donc être lancée au début de 2003 et se terminer avant la fin de la même année.

P.B. : Si tout va bien : mais qu'est ce qui peut aller mal ?

C.P.Z. : Je pense à la question du financement. Jusqu'à ce jour, nous avons obtenu une somme importante de Wspólnota Polska, financée par le Sénat polonais – exactement 4.727.513 F (720.704,72 €). Pour l'année 2002, nous avons la promesse verbale d'environ 260.000 € (1.700.000 F) : M. Andrzej Stelmachowski, président de Wspólnota Polska, vient de nous faire part de l'approbation par le Sénat de cette subvention. De plus nous avons un engagement écrit, et réalisé par tranches, au fur et à mesure des besoins, de la Fondation Zygmunt Zaleski d'Amsterdam (ZZS) pour 7.500.000 F (1.143.368€), jusqu'à la fin de l'année en cours. D'autre part nos démarches ont permis d'obtenir de la Région Ile de France une subvention de 2.000.000 F (304.898 €) pour cette année.

remplacement d'une poutre porteuse



Photo Jean-Luc Trividié CR Architecture

PB : Il semble que cette subvention importante de la part d'un organisme public français constitue un précédent dans l'histoire de la BP ?

C.P.Z : Oui : auparavant les autorités françaises n'avaient pas brillé par leur générosité vis-à-vis de la BP et de la SHLP. D'après les documents que j'ai pu voir, nous avons reçu des subventions modestes – cent mille francs par-ci, cinquante mille francs par-là – le total ne faisant qu'environ 500.000 F. C'est pourquoi cette subvention de 2 MF

de la Région IdF, attribuée pour des travaux sur une année est extrêmement importante puisqu'elle confirme que les autorités publiques et la collectivité de la région reconnaissent aussi bien l'importance de la BP que l'importance du projet de rénovation. De plus, elle nous apporte l'espoir de recevoir d'autres subventions, soit de la même source, soit d'autres organismes publics, ce qui devrait donner encore plus de crédibilité à nos efforts auprès d'autres mécènes privés français ou polonais.

PB : Ce qui est aussi un précédent, c'est l'efficacité des démarches qui ont dû être faites pour obtenir cette subvention. Cela apporte à la SHLP une expérience qui paraissait lui manquer et qui sera précieuse dans l'avenir.

C.P.Z : Il est exact que ce n'est pas simple. Nous avons heureusement bénéficié de beaucoup de bonne volonté à divers niveaux de l'administration. Comme le montrent nos expériences auprès d'autres organismes, p. ex. la Ville de Paris, il ne suffit pas d'avoir l'appui du maire ou du président, il faut que divers échelons apportent le leur en préparant les dossiers. Il est bien plus facile de bloquer une subvention que de réussir à l'avoir. Dans le cas de l'IdF, nous avons fait des efforts exceptionnels en contactant directement plusieurs niveaux d'administration ainsi que des élus, et, pour cultiver leur bonne volonté, nous avons bénéficié de l'aide précieuse d'une personne membre du Conseil à laquelle j'exprime la vive reconnaissance de la Société. Le résultat, c'est un vote en faveur de notre projet qui a rassemblé la majorité et l'opposition.

Je voudrais ajouter que du côté

Un chantier bien tenu

Entretien avec Jean-Pierre Mustelier

PB : Vous êtes la personne qui connaît le mieux le chantier : vous y êtes tous les jours ?

Jean-Pierre Mustelier : Peut-être pas tous les jours, mais dès qu'il est utile que j'y vienne, chaque fois qu'une intervention y est nécessaire ainsi qu'à la réunion de chantier chaque mardi, où sont convoquées toutes les entreprises, le cabinet Veritas qui assure le contrôle technique, le contrôleur SPS, l'architecte, le maître d'ouvrage...

PB : Un chantier comme celui de la BP est atypique, non seulement parce que l'immeuble est ancien, mais aussi parce qu'il contient des collections qui doivent être protégées pendant les travaux. Quels sont donc les problèmes, les mauvaises surprises qui peuvent arriver au quotidien ?

JPM : Rien de bien grave n'est arrivé à ce jour, mais c'est vrai que ce genre de chantier est compliqué. Disons tout de suite que pour les raisons que vous avez citées le chantier a été divisé en deux zones. La première, où on a placé les collections après les avoir empaquetées et dont on a protégé dans la mesure du possible les locaux pour mettre ces collections à l'abri des poussières et des intrusions. Les collections sont de ce fait inaccessibles. La deuxième zone, c'est la partie en travaux. Le projet prévoit de renverser les fonctions en deuxième phase, c'est à dire d'utiliser les locaux terminés pour libérer les locaux de stockage actuels, et effectuer les travaux dans ces derniers.

PB : En ce moment les travaux concernent la partie du fond, les arrières...

JPM : Nous avons choisi de commencer par les sous-sols, le rez-de-chaussée, et la partie du fond, ce que j'appelle les écuries, c'est à dire le petit bâtiment du fond, qui a deux étages, plus la zone de la petite ver-

rière du fond. Tout cela constitue la zone de travaux de la première phase. Pendant ce temps-là, dans la partie qui comprend les étages de la façade et des deux ailes de l'immeuble, qui, à l'exception de la création de la cage d'ascenseur, n'est pas touchée par les travaux, et où restent quelques personnes – le minimum absolu – nous avons entreposé une bonne partie de nos collections, livres et œuvres d'art. Dans la cour, nous avons installé un escalier extérieur pour que les entreprises n'utilisent pas la cage d'escalier et ne risquent pas de la détériorer. Celle-ci est en outre protégée des poussières à chaque étage par des cloisons de placoplâtre,

comme par ailleurs les locaux de stockage. Ce dispositif serait maintenu dans la deuxième phase.

PB : Vous avez dit que le chantier était compliqué : il y a donc des surprises ?

JPM : Pour l'instant, nous n'avons pas eu d'ennuis, mais ce qui complique la marche des travaux, c'est qu'il faut assurer un chauffage normal, l'électricité etc., puisque la partie qui n'est pas directement touchée par les travaux doit continuer à fonctionner alors même que tous les circuits généraux vont être changés. Par exemple, pour assurer la continuité du chauffage, on a dû remplacer provisoirement, dans la cave, certains tuyaux

Photo Jean-Luc Trividic CR Architecture



la continuité des circuits...

par des flexibles. De même, l'alimentation électrique de la chaudière va être changée, mise aux normes, sans que la chaudière cesse de travailler. On garde l'électricité en marche, tout en installant un circuit neuf parallèle : quand on aura fait le basculement, on enlèvera l'ancien. On a le même problème avec le système d'alarme (alarmes incendie et effraction) : le futur système, qui sera au goût du jour, sera plus perfectionné, plus efficace, mais nous tenons à faire fonctionner l'ancien pendant toute la durée des travaux, en parallèle à l'installation progressive du nouveau. Cela demande de la vigilance : dans le chantier il arrive que des gens coupent des câbles par mégarde, il faut alors faire intervenir la

maintenance des alarmes pour rétablir le système, déplacer les détecteurs etc. On a le même problème avec le téléphone : le système va être transformé, on va recâbler l'ensemble des bâtiments : dans la zone chantier on a enlevé l'ancienne installation, mais il est arrivé que le câble principal qui passe par la cave a été endommagé, il a fallu le remettre en état pour ne pas rester sans connexion. On a donc tous les jours des petits incidents, qui ne sont pas graves, et que l'on résout au fur et à mesure. En revanche, ce qui demande une attention particulièrement renforcée, c'est que dans un chantier il faut veiller que les travaux n'induisent pas de risques supplémentaires. Par exemple il est bien connu que c'est souvent pendant des travaux que surviennent des incendies. Il faut donc exiger des entreprises qu'elles soient extrêmement soigneuses, en ce qui concerne tous les risques d'incendie et de dégâts des eaux – qui seraient catastrophiques pour les collections. Il faut que le chantier soit bien tenu.

PB : Où en est-on aujourd'hui dans l'avancement du chantier ?

JPM : Une part importante des travaux au sous-sol a déjà été effectuée. Le sous-sol a été, comme on sait, entièrement vidé. Il servait déjà au stockage des livres et périodiques, mais dans des conditions inacceptables. Il n'y avait pas de climatisation à proprement parler, notamment il y avait souvent beaucoup trop d'humidité. Il s'agit donc d'une part de le rendre apte à jouer ce rôle grâce à l'installation de systèmes de déshumidification, de chauffage et de ventilation filtrée appropriés, et d'autre part d'augmenter de beaucoup la capacité de stockage en utilisant des Compactus, ces fameux rayonnages coulissants qui permettent de gagner jusqu'à 50% de capacité de stockage. Ainsi, a part les démolitions et renforcements nécessaires, on a nettoyé et sablé les voûtes avant de les enduire de mortier et de leur appliquer un produit minéralisant, qui, tout en préservant les propriétés naturelles de perméabilité empêche leur pulvérulence (formation de poussières). C'est un procédé préconisé par les architectes des Bâtiments de France. Actuellement on entame la réfection des sols.

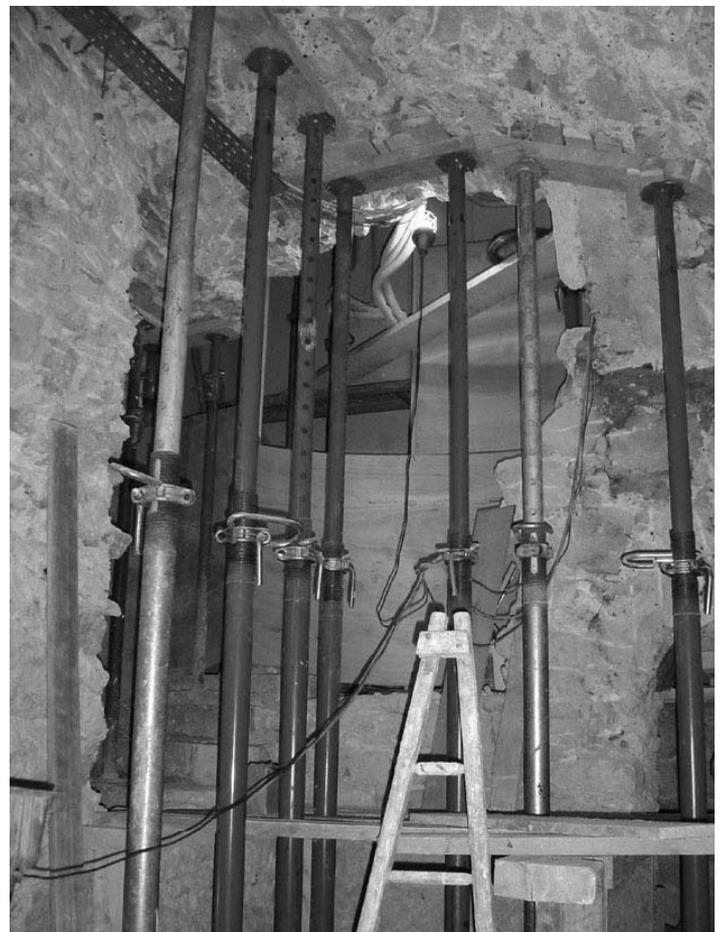
L'accès au sous-sol a été rendu plus confortable par la transformation de l'escalier qui se trouvait sous l'escalier principal : désormais circulaire, le nouvel escalier du sous-sol constitue un prolongement naturel du principal, tout en en étant séparé. A l'occasion on a constaté qu'une des poutres maîtresses soutenant l'escalier principal était pourrie – ce qui a nécessité son remplacement. C'est encore un exemple des problèmes qui apparaissent quotidiennement. D'autre part nous avons dégagé dans les sous-sols un

local technique nécessaire pour la climatisation de l'ensemble du bâtiment. C'est au sous-sol aussi que nous avons creusé deux puits pour extraire de l'eau profonde qui servira au refroidissement de la climatisation – pour ne pas avoir à utiliser l'eau du réseau urbain, qui serait absolument hors de prix (l'installation d'un dispositif d'aéroréfrigération sur le toit, ou même sous le toit, nous a été interdite par la Ville et les Bâtiments de France). C'est une solution économique, de plus en plus utilisée à Paris, d'aller chercher de l'eau fraîche en profondeur, et la rejeter aux égouts. Pour la petite histoire – on avait le choix entre un puits très profond avec un débit de 10 mètres cubes à l'heure ou deux puits de vingt mètres de profondeur qui débitent chacun 4-5 m³/h. La deuxième solution nous a paru plus sécurisante.

Au rez-de-chaussée, l'essentiel des travaux effectués était concentré sur les démolitions qui ont permis de dégager la nouvelle zone d'accès. La démolition de l'entresol – qui n'avait pas d'utilité réelle, étant trop bas de plafond – a permis de restituer un bel espace de 3,80 m de haut. On peut encore mentionner la réfection de la dalle du premier étage du bâtiment du fond. Parallèlement à ces travaux on a réalisé dans les mêmes espaces toutes les installations de plomberie, d'électricité etc., ce qui représente aussi un travail considérable.

Comme je l'avais indiqué, dans la zone 1, en principe *suite p. 8*

étayage de l'escalier du sous-sol



hors travaux à ce stade, il y a une grande traversée verticale : la cage d'ascenseur qui part du sous-sol. Dans ce cas, on ne pouvait pas attendre la deuxième phase, car il fallait percer les voûtes des caves dès le départ et, tant qu'à faire, continuer vers le haut. C'est une complication supplémentaire, puisqu'il y a un chantier qui traverse l'immeuble de haut en bas. L'ascenseur ne desservira pas le quatrième étage mansardé, mais tous les étages accessibles au public, notamment là où il faut assurer un accès aux handicapés. Toute cette tranche de travaux doit être terminée à peu près à la fin de cette année. L'année suivante serait consacrée à la réhabilitation des étages, ce qui est plus simple, puisque les circuits généraux seront installés...

PB : Ils sont donc installés en première phase aussi pour la deuxième zone ?

JPM : Nous installons en première phase toutes les capacités nécessaires. Les réseaux – climatisation, électricité etc. n'auront qu'à être prolongés à chaque niveau en par-

un bel espace de 3,80 m de haut



Photo Jean-Luc Trividic CR Architecture

tant des nœuds aménagés en première phase.

PB : Il n'y aura plus de travaux de structure en deuxième phase ?

JPM : Si: il y aura des renforcements de structure dans les étages, notamment là où des cloisons ont été supprimées dans le passé, dans deux grandes salles de l'aile ouest, qui nous ont toujours paru menacées de ruine par une certaine imprévoyance de nos prédécesseurs – probablement en 1926 – car certaines poutres, et même des poutres verticales qui tenaient la charge ont été supprimées, puis à cause du stockage de livres. Nous en avons été alarmés dès le premier rapport d'expertise de Veritas. Ces travaux seront faits tout au début de la seconde phase. En dehors de ça il n'y aura que très peu de maçonnerie, quelques déplacements de cloison.

PB : Les entreprises qui travaillent à la BP ont-elles l'expérience des immeubles anciens ?

JPM : Je peux affirmer que oui. L'expérience de l'ancien a été un des critères fondamentaux du choix de toutes ces entreprises. Cette expérience nous a été confirmée dès le début, notamment celle du maçon, qui a un rôle important. Cette société est une entreprise parisienne de taille moyenne, dont le gros de l'activité consiste à travailler dans l'ancien. Lors du percement de voûtes, on a vu qu'ils savaient exactement quoi faire, comment réagir, sans aucune trace d'hésitation ; ils savent étayer, ils ont un très bon ingénieur pour le calcul des charges, bref on voit qu'ils ont l'habitude. De même les électriciens, le menuisier, le peintre – on voit bien qu'ils ont l'habitude de ce genre de travaux.

PB : Tous ces travaux se déroulent



on a nettoyé et sablé les voûtes

conformément au planning ?

JPM : Nous sommes dans les temps, même si au fur et à mesure on découvre des endroits, des zones où un renforcement est indispensable où en tout cas indiqué et que les sondages effectués préalablement n'ont pu faire apparaître. C'est notamment dans ces occasions que nous pouvons apprécier la qualité du travail des équipes qui surmontent ces problèmes sans retard du planning ni surcoût significatif.

PB : Y a-t-il à ce stade des raisons de penser que le projet aura besoin de remaniements ou de transformations ?

JPM : Nous n'avons pas rencontré de raisons de modifier le projet – ce qui impliquerait d'ailleurs des remises en cause du devis. Touchons du bois : à quatre mois de travaux, notamment de démolitions à l'occasion desquelles on peut fréquemment craindre de découvrir des problèmes importants, nous n'avons eu aucune mauvaise surprise. Je ne vois pas d'éléments qui pourraient nous forcer à changer notre fusil d'épaule.

Nous nous rapprochons maintenant d'une phase de travaux qui relève aussi de la finition, de la décoration : il va y avoir un travail à faire sur l'aspect esthétique. Moi, je suis plus technicien, mais c'est M. Niewęłowski, qui a le sens artistique, qui reprendra le flambeau – qui le reprend déjà.

Réhabiliter la Bibliothèque Polonaise de Paris

Urgence et cohérence pour une valorisation patrimoniale
(extraits)

Le diagnostic et les priorités

Si la situation de l'immeuble en 1999 était celle d'un bâtiment de belle allure et de grande valeur patrimoniale localisé dans l'un des plus beaux sites de Paris, il s'agissait d'un bâtiment souffrant de pathologies sérieuses.

Bien sûr des travaux avaient été réalisés. Ainsi une salle d'archives dans les anciennes écuries au rez-de-chaussée avait été créée et climatisée. D'autre part, certaines parties des sous-sols voûtés avaient commencé à être réhabilitées (nettoyage de la pierre et jointement). La chaufferie gaz avait été modernisée sans toutefois toucher au réseau général. Dans le même temps, des travaux importants d'embellissement avaient été entrepris, en particulier dans la cage d'escalier et dans la cour, mettant les utilisateurs en confiance, puisque l'aspect général semblait bon.

Mais ces travaux ne répondaient que partiellement aux besoins.

Plus grave même, certains de ces travaux ont généré des problèmes. Ainsi le jointement des pierres, trop étanche, a entraîné la pulvérulence de la pierre et l'apparition de champignons destructeurs pour les documents papier. La climatisation de la salle d'archives ne permettait pas son extension à d'autres locaux. L'installation de la chaufferie s'est avérée non conforme en termes de sécurité (parcours du gaz non protégé et non ventilé).

Une étude a été commandée à VERITAS sur l'état du bâtiment. Après analyse, la situation s'est avérée plus grave qu'il n'y paraissait au plan structurel, administratif et réglementaire. Plus particulièrement vis-à-vis de la sécurité des personnes et de la législation du travail, on notait de très nombreuses carences, parmi lesquelles :

- la non-conformité gaz
- la non-conformité de l'électricité dans certains



Photo Jean-Luc Trivédic CR Architecture

locaux, pouvant entraîner des courts-circuits et éventuellement un incendie

- l'absence de compartimentage avec des locaux de stockage à risque
- l'absence de portes coupe-feu ou pare-flammes vis-à-vis des dégagements
- l'absence d'un ascenseur indispensable à l'accessibilité des personnes handicapées dans les étages
- la non-conformité de la salle de réunion au premier étage (évacuation, ventilation, charge au sol)
- mais aussi la présence d'amiante dans certains lieux de travail, dans le bâtiment de l'arrière-cour.

Au plan structurel, on notait en particulier :

- des affaissements significatifs de planchers dus aux charges excessives de stockage des livres
- des affaiblissements de murs de refend causés par la suppression d'éléments de structure en pans de bois.

Il en résultait une nécessité absolue de mettre fin à cette situation, faute de quoi la responsabilité

des dirigeants de la SHLP ayant la charge de l'immeuble et de l'institution de la BP risquait de se trouver engagée, et les autorisations permettant de recevoir le public supprimées.

De plus, la conservation des collections était défaillante et conduisait à des dégâts importants qui continuaient à se propager, et qu'on ne pouvait plus tolérer.

Un véritable programme des priorités a dû être établi. La réhabilitation doit en effet s'attacher avant tout à réparer ce qui compromet la vie de l'immeuble avant de s'attaquer aux interventions esthétiques. C'est donc d'abord sur la structure et les réseaux qu'il faut porter l'effort.

Un souci de cohérence est indispensable. Il faut notamment :

- solliciter l'immeuble en partie basse pour les surcharges importantes
- canaliser le public au plus près des sorties directes vers l'extérieur.

D'où la nécessité de repenser l'organisation fonctionnelle des locaux et du stockage des imprimés lourds.

Phasage et cohérence globale

Les travaux en profondeur ne peuvent être parcellisés : c'est notamment le cas des interventions sur le chauffage, la ventilation et la climatisation qui nécessitent une approche sur l'ensemble de l'immeuble et une cohérence de tous les matériels installés, permettant un équilibre de l'installation et une gestion optimisée. La fermeture totale avec déménagement de toutes les œuvres aurait élevé le coût du stockage et de transport de façon très significative, et aurait présenté d'autres inconvénients liés au transport et au stockage extérieur.

Mais la réalisation des travaux sur le site occupé aurait augmenté non seulement leur coût d'environ 20 %, mais aussi leur durée. De plus, l'accès du public aurait été de toute façon très sérieusement limité : assez récemment le chantier de l'aménagement d'une seule salle d'archives, correspondant à quelques pour cent du volume des travaux actuels, a conduit à la fermeture de la salle de lecture pendant près d'un an. En effet il est très difficile, pour des raisons de sécurité du personnel, des collections et du public, de faire cohabiter, dans un immeuble surchargé, un chantier – même localisé – et l'accès des personnes.

Comme solution de compromis, il a été décidé de stocker à l'extérieur environ la moitié des collections et de confiner l'autre moitié sur place, dans des zones de stockage clairement localisées hors travaux. D'où un délicat planning garantissant la sécurité des collections mais aussi le maintien sur place d'une activité administrative.

Cette disposition est à coup sûr le juste milieu entre une intervention sur un lieu totalement occupé et celle du déménagement complet des collections. La fermeture temporaire est un mal nécessaire qui offre par ailleurs l'avantage de réaliser en continu la réhabilitation de l'immeuble après une étude globale et cohérente. A terme, l'immeuble et le patrimoine de la Bibliothèque Polonaise de Paris en sortiront valorisés sans que l'âme du bâtiment n'en soit altérée.

la réfection des sols



Photo Jean-Luc Trividic CR Architecture

Michel Regemba,
architecte

polonais nous avons reçu aussi une aide non négligeable – environ 500.000 F – de la part de la Fondation pour la Science polonaise (Fundacja Nauki polskiej) notamment pour la reconstruction de nos archives. Je n'abandonne pas l'espoir que cette Fondation, qui est un organisme public mais qui vient d'obtenir devant le Tribunal Constitutionnel un verdict favorable dans son différend avec l'Etat polonais, et qui pourrait recevoir à titre de régularisation une somme importante (de l'ordre de 100 millions de Zlotys), pourra encore nous aider – en particulier pour la restauration de certaines pièces de nos collections, qui devra commencer dès qu'elles seront déballées.

En tout nous disposons donc de 16 MF (2,44 M €), ce qui correspond sensiblement au devis de la première tranche des travaux, qui représente environ 70% du coût total du projet. Nous sommes sûrs de trouver les 30% restants, soit 7 MF (1,07 M €), qui permettront de finir le projet. Le problème, c'est le délai. Pour que les travaux avancent sans retard, il faut avoir l'assurance de ce financement avant la fin de cette année. Or, cela pourrait être entravé par l'action de l'un des membres de la SHLP: celui-ci conteste devant les tribunaux les décisions du Conseil ratifiées par une forte majorité à l'Assemblée générale. C'est une première dans l'histoire de la SHLP. S'il obtenait gain de cause, même partiellement, il se pourrait que des délais supplémentaires pour obtenir le financement nous obligent à retarder la deuxième phase de travaux, ce qui les rendrait plus coûteux du fait de l'interruption du chantier, mais surtout, cela retarderait la réouverture de la BP.

En effet, ces problèmes de financement sont compliqués par le fait que nos deux principaux sponsors – WP et ZZS - nous ont demandé par écrit de résoudre le problème de la propriété de la BP, car ils n'ont pas envie de verser des sommes importantes pour la réfection d'un bâtiment qui, juridiquement, n'a pas de propriétaire. Nous avons bien avancé cette affaire de propriété. L'Assemblée générale du 1er décembre 2001 nous a donné le feu vert sur l'accord que nous avons proposé et négocié avec l'Académie de Cracovie (PAU), ce qui ouvre des perspectives très con-

un pillier nettoyé



Photo Jean-Luc Trividic CR Architecture

crètes d'aboutir. Malheureusement, il y a une fraction, une minorité de nos membres qui essaie de retarder par tous les moyens la réalisation de cet accord sans se rendre compte que cela nuit à l'intérêt bien compris de la BP, de ses collections, de la SHLP, et plus généralement à la cause polonaise.

PB : Où en est-on avec l'accord SHLP-PAU ?

C.P.Z : Le 14 janvier 2002 nous avons signé l'accord dont le projet

L'Assemblée générale du 1er décembre 2001 nous a donné le feu vert sur l'accord...

a été approuvé par l'AG du 1 décembre 2001, et comme il était prévu dans cet accord, nous avons lancé la procédure d'arbitrage. Chaque partie a nommé un arbitre : la PAU a choisi le professeur Bronisław Geremek, ancien ministre des Affaires Etrangères, la SHLP a choisi M. Jean-Claude Paye, ancien secrétaire général de l'OCDE, ancien membre du Conseil d'Etat ; ces deux arbitres viennent d'en choisir un troisième qui va présider la cour arbitrale, en la personne de M. Jean Foyer, ancien Garde des sceaux sous la présidence du Général de Gaulle, membre de l'Institut, professeur émérite de droit à l'Université de Paris. La cour arbitrale va se prononcer sur le problème posé, et ensuite sa conclusion doit obtenir l'exequatur du Tribunal de Grande Instance de Paris. Selon les notaires que nous avons consultés, une fois ces étapes franchies nous pourrions procéder à la transcription des titres de propriété au nom de l'association constituée par la PAU et la SHLP.

Toute cette procédure devrait être achevée dans quelques mois – si toutefois notre contestataire ne réussit pas à trop nous mettre de bâtons dans les roues. Mais il est aussi permis de rêver : peut-être se rendra-t-il compte de la responsabilité qu'il prend en retardant la réalisation du projet et abandonnera sa démarche judiciaire ? Nous l'espérons.

Communiqué du Comité local de la Bibliothèque Polonaise

Dans sa séance du 23 octobre 2001, le Conseil d'administration du Comité local de la Bibliothèque Polonaise, élu par l'Assemblée générale qui l'a immédiatement précédé le même jour, a constitué ainsi qu'il suit son bureau :

Président : **M. Jean Mesnet**
Vice-président : **M. Jean Skarbek**
Secrétaire : **Mme Catherine Gorska**
Trésorier : **M. Maciej Morawski**

M. Romain Zaleski a été réélu administrateur, sans accepter de fonction particulière.

Cette décision a pris effet à partir du 1 janvier 2002.

Courrier à la SHLP

A l'annonce de la signature de l'accord entre la SHLP et la PAU, consécutive au vote de l'Assemblée Générale du 1 décembre 2001, plusieurs personnalités ont exprimé par écrit leur approbation: notamment Mgr Stanisław Dziwisz, secrétaire particulier du pape Jean-Paul II, est « *heureux que l'on soit parvenu à une entente et à la résolution de cette question* » ; Mgr Franciszek Macharski, cardinal archevêque de Cracovie, adresse ses remerciements pour le texte de l'accord qui lui a été transmis ainsi que pour « *les efforts déployés depuis plusieurs années* » ; l'ancien président de la République de Pologne en exil, M. Ryszard Kaczorowski, par la voix du directeur de son cabinet, M. Jan Tarczyński, qui estime que l'accord est « *un document important qui vient couronner les efforts déployés pour assurer l'avenir de la Bibliothèque Polonaise de Paris* ». M. Ryszard Kaczorowski écrit par ailleurs que « *l'acceptation par l'Assemblée Générale – la plus haute autorité de la Société – du projet d'accord entre la SHLP de Paris et la PAU de Cracovie résout sans aucune équivoque possible le problème de l'activité future de la BP* » et fait savoir qu'il met fin à sa mission de Président d'honneur de l'Association de défense de la BP. Il appelle aussi à soutenir la BP « *dans un esprit d'union et de sagesse* ».



6, quai d'Orléans

lettre trimestrielle publiée par la Société Historique et Littéraire Polonaise à Paris.

Adresse : 6, quai d'Orléans, 75004 Paris - Tél. : 01 55 42 83 83 - Fax 01 46 33 36 31 - E-mail : quaidor@voila.fr.

Prix au numéro : 1,50 € (9,84 F). Abonnement 4 numéros : 5 E (32,80 F).

N° Commission paritaire : inscription en cours.

Directeur de la publication : Leszek Talko. Conseiller : Jean Offredo. Rédaction : Piotr Błoński